



Sujet Réglementation Session MF1 2013

- 1/ En votre qualité de DP, le Président de votre club vous demande de rédiger le rapport d'accident de plongée qui a eu lieu.
A qui envoyez-vous obligatoirement ce rapport ? (1 pts)
- 2/ Quel est l'affichage obligatoire dans une station de gonflage ? (2 pts)
- 3/ Quelles sont les conditions d'accès à la qualification de Tuteur de Stage Initiateur ? (2 pts)
- 4/ En qualité de MF1, comment intervenez-vous dans la formation secourisme des plongeurs ? (2 pts)
- 5/ Nommer les compétences qui constituent la qualification Niveau 2 de plongeur autonome. (2 pts)
- 6/ Quelles sont les prérogatives du moniteur fédéral au sein de la FFESSM ? (4 pts)
- 7/ En tant que Directeur de plonger, que devez-vous vérifier, briefier et remplir avant d'autoriser des plongeurs à se mettre à l'eau ? (2 pts)
- 8/ Que devons-nous retrouver sur la fiche de sécurité pour une structure de plongée ? (3 pts)
- 9/ Quelles sont les conditions de candidature pour entrer en formation PE60 ? (2 pts)